Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1986)

Rubrik: Recours et oppositions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6. Recours et oppositions

Projet d'un centre de formation et de sports au lieu-dit "Grüne Wiese" à Schwarzenbourg BE

La commune de Schwarzenbourg (BE) avait classé un terrain agricole dans la zone à bâtir afin de pouvoir construire un centre de sports (KUSPO) avec la bénédiction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin. La FSPAP, d'un commun accord avec les opposants locaux, a fait opposition contre ce projet le 29 septembre 1986. Le classement du terrain en question dans la zone à bâtir a été repoussé à une majorité des deux tiers lors d'une mémorable assemblée communale qui s'est tenue au début mars 1987.

Une nouvelle route à Rosenlaui?

L'autorisation de déboiser octroyée par la Direction des forêts du canton de Berne pour la construction d'une route de 4,2 m de largeur conduisant au Reichenbachtal (Rosenlaui) a été contestée par recours de la FSPAP du 15 juillet 1986 auprès du Département fédéral de l'intérieur, où il est encore en suspens. La justification avancée a semblé insuffisante à la FSPAP. Le projet est qualifié d'"agrandissement partiel de la route de la Scheidegg", alors que le plan directeur du paysage classe l'ensemble de la région jusqu'à la Grande Scheidegg dans la zone "paysage protégé". Des lignes directrices globales et une planification d'ensemble destinées à interrompre la massive croissance du trafic routier dans cette région de tourisme pédestre font défaut. La construction de la route attirerait davantage de trafic routier privé car des limitations importantes ne sont pas prévues. Il faudrait s'attendre aussi à voir surgir des constructions inopportunes dans un paysage dont personne ne conteste qu'il est superbe et digne d'être protégé. Dans ce contexte, il est permis de trouver un peu maigres les justifications avancées: possibilité d'utiliser des cars PTT plus grands, meilleure mise en valeur de quelques parcelles forestières éloignées et accès amélioré!

Projet d'amélioration foncière viticole à Salquenen VS

Le 23 octobre 1986, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) n'a approuvé que partiellement le recours de droit administratif du WWF et de la FSPAP contre une autorisation de déboiser octroyée par le Département fédéral des forêts et de la protection du paysage (OFPP). Le DFI ne juge nécessaire de mettre sous protection qu'une doline et qu'une lisière de forêt. Pour le reste, il confirme l'autorisation de l'OFPP de déboiser toutes les autres superficies - pourtant expressément qualifiées de forêts dans le cadre de la procédure officielle de classification en forêt. Après avoir mûrement réfléchi et pesé le pour et le contre, la FSPAP a fait recours auprès du Tribunal fédéral à Lausanne.

Cas encore pendants

- Opposition contre une route agricole à Ringgenberg BE (1er décembre 1986). La FSPAP a également proposé d'autres variantes possibles.

- Ligne CFF à haute tension de 132 kV au-dessus du Gothard. Demande au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie d'étudier la possiblité de faire passer les câbles dans la galerie de sécurité du tunnel routier ou de prévoir son enterrement dans la zone historique du Col.

- Projet d'un lotissement à Jona SG, dans une baie encore naturelle du Lac de Zurich. L'opposition de la FSPAP, de la Société pour la sauvegarde du paysage du lac de Zurich et de la Ligue Saint-Gall/Appenzell pour la protection de la nature déposée en première instance à la Direction de travaux publics du canton de Saint-Gall n'a pas encore été traitée.